



avenue des Martyrs, 246 4620 Fléron
Tél. : 04.358.42.71 Fax. : 04.358.75.25
e-mail : info@saintejulienne.be

CALENDRIER ANNEE SCOLAIRE 2015/2016 2^e et 3^e degrés

1. LA DISTRIBUTION DES BULLETINS PERIODIQUES

L'année est découpée en quatre périodes; le bulletin sera donc distribué quatre fois au cours de l'année scolaire : le 30 octobre 2015, le 18 décembre 2015, le 18 mars 2016 et le 28 juin 2016.

Le bulletin remis aux élèves présente, pour chaque cours, une évaluation du travail de la période en pourcentage. A partir de la 2^{ème} période, une moyenne appelée aussi globalisation (en appréciation) donne le niveau atteint et détermine la présence d'échec ou non, à ce moment de l'année.

2. LES REUNIONS DE PARENTS

Plusieurs réunions de parents seront organisées.

Pour tous les niveaux, réunion sur rendez-vous : le jeudi 12 novembre 2015 de 16h30 à 19h30

Pour tous les niveaux, réunion sur convocation et rendez-vous : le lundi 11 janvier 2016 de 16h30 à 19h30

Pour les niveaux 3, 4, 5 et 6, réunion sur rendez-vous le mardi 26 avril de 16h30 à 18h30 (pour le niveau 4, réunion pour l'orientation le même jour de 18h30 à 21h00.

Pour tous les niveaux: réunion le mercredi 29 juin 2016 de 16h30 à 19h

3. QUELQUES DATES-CLEFS

Du lundi 2 novembre au vendredi 6 novembre 2015

Congé de Toussaint

Mercredi 11 novembre 2015

Commémoration du 11 novembre

Du lundi 21 décembre 2015 au vendredi 1 janvier 2016

Vacances de Noël

Du lundi 8 février au vendredi 12 février 2016

Congé de détente (Carnaval)

Du lundi 28 mars au vendredi 8 avril 2016

Vacances de Pâques (plus le lundi de Pâques)

Mercredi 4, jeudi 5 et vendredi 6 mai 2016

Congé de l'Ascension

Lundi 16 mai 2016

Lundi de Pentecôte

SUSPENSION DES COURS (pour l'organisation de conseils de classe) :

Le vendredi 23 octobre 2015 et le vendredi 11 mars 2016.

JOURNEES PEDAGOGIQUES (avec suspension des cours) :

Le lundi 16 novembre 2015, le vendredi 19 février 2016 et le jeudi 30 juin 2016.

SOIREE D'INFORMATIONS ETUDES SUPERIEURES : le mardi 16 février 2016 de 19h00 à 21h30.

FETE DE L'ECOLE : le samedi 21 mai 2016.

(suite au verso)

EPREUVES : l'organisation détaillée de ces fins de période vous sera communiquée dans des courriers ultérieurs.

En décembre

	D2 et D3
Lundi 7/12/15	Examens
Mardi 8/12/15	Examens
Mercredi 9/12/15	Examens
Jeudi 10/12/15	Examens
Vendredi 11/12/15	Examens
Lundi 14/12/15	Examens selon le niveau - Conseils de classe
Mardi 15/12/15	Examens selon le niveau - Conseils de classe
Mercredi 16/12/15	Conseils de classe
Jeudi 17/12/15	Conseils de classe
Vendredi 18/12/15	Activités de Noël et remise des bulletins

En juin

	D2 P	Autres
Lundi 13/6/16	Examens	Examens
Mardi 14/6/16	Examens	Examens
Mercredi 15/6/16	Examens	Examens
Jeudi 16/6/16	Examens	Examens
Vendredi 17/6/16	Délibérations	Examens
Lundi 20/6/16	Délibérations	Examens
Mardi 21/6/2016	Remédiation	Ex. selon le niveau - Délibérations
Mercredi 22/6/16	Remédiation	Ex. selon le niveau - Délibérations
Jeudi 23/6/16	Remédiation	Délibérations
Vendredi 24/6/16	2 ^{ème} session	Délibérations
Lundi 27/6/16	2 ^{ème} session	Délibérations
Mardi 28/6/16	Remise des bulletins	
Mercredi 29/6/2016	16 h 30 Réunions de parents	
Jeudi 30/6/16	9 h Journée pédagogique (et analyse des recours internes)	

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions de croire, chers parents, en notre entier dévouement.

Le directeur,
Michel RUISSEAU

Remarque : Une évolution est toujours possible pour permettre une adaptation à des contingences non connues à ce jour.

Accusé de réception à rendre à l'éducateur(trice) responsable (pour le 7 septembre 2015)

Je soussigné,

responsable de (nom et prénom), élève de (classe),

- ai pris connaissance du calendrier 2015/2016;
- ai reçu et pris connaissance du document "Quelques informations et conseils ...";
- autorise la diffusion, sur le site Internet de l'école, d'une photographie opportune où apparaît mon enfant.
Dans le cas contraire, je ferai une démarche personnelle et expresse, auprès de la direction ; et pour éviter que cela se produise, je demanderai à mon enfant qu'il prévienne la personne qui photographie.

Signature :